

Énergie - L'éclairage public solaire tente de convaincre

LAGUENNE-SUR-AVALOUZE - Lundi 27 septembre, plusieurs dizaines d'élus et représentants de communes corrèziennes assistaient à la présentation, co-organisée par la FDEE19 et l'entreprise agenaise Fonroche, des spécificités de l'énergie solaire publique. Qui visiblement, commence à susciter de l'intérêt.

La Corrèze a été identifiée par le groupe Fonroche, fleuron national dans le domaine, comme un territoire de développement potentiel pour l'éclairage solaire. Quelques communes y ont en effet déjà sauté le pas (Uzerche, Saint-Mexant, Chameyrat ou encore Collonges-la-Rouge) même si cela reste timide, et concerne des zones ou des périmètres relativement petits (abris de bus, aires de conteneurs poubelles, etc.), là où des villes comme Calais en équipe carrément leur échangeur d'autoroutes. « Nous sommes effectivement davantage présents sur l'Auvergne et en Haute-Vienne. Ceci dit, nous commençons à avoir des demandes en Corrèze », précise Alban Dufour, directeur de Lumtec, entreprise basée à Clermont-Ferrand et sous contrat avec Fonroche pour le secteur. Plusieurs projets semblent d'ailleurs bien avancer, à Ussac ou dans la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, notamment. Laurent Barthuel, directeur de la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (la FDEE19, l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité en Corrèze, qui regroupe 215 des 280 communes, pour lesquelles elle exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de création et de rénovation du patrimoine d'éclairage public), fait lui-même partie des ambassadeurs visiblement conquis par ces nouvelles technologies solaires. D'autant, rappelle-t-il, que l'organisme qu'il dirige finance à hauteur de 50% les installations des communes.

Des avantages qui semblent séduire...

De fait, le nombre de participants à cette journée d'informations, une centaine de représentants de collectivités corrèziennes, démontre qu'à dé-



Atelier pédagogique sur les lampadaires solaires, le 27 septembre à Laguenne-sur-Avalouze - @DR

faut d'un fort engouement, le solaire suscite en tout cas une réelle curiosité. Et l'argumentaire produit son petit effet : l'énergie solaire permettrait aux collectivités de réduire de manière significative le coût de leur consommation en énergie, celui de leur budget dédié aux travaux, et n'entraîne pas les nuisances habituellement générées par l'enfouissement des lignes d'un réseau d'éclairage traditionnel (travaux de voirie, embouteillages, déviations, mécontentement des riverains, etc.). « Un mât solaire se pose en 2 heures, ne nécessite pas de travaux, ne demande aucun entretien particulier ; sa durée de vie est de minimum 30 ans, l'ensemble des pièces est garanti 5 ans, leur maintenance est prévue dans le contrat et les matériaux utilisés sont recyclables à 95% », a résumé Laurent Poirée, manager des agents commerciaux de Fonroche. Le recours au solaire permet en outre de préserver la biodiversité, obligation réglementaire

que les collectivités doivent désormais prendre en compte. Que des avantages, en somme ? « L'équation n'est pas si simple, résume le représentant d'une commune à l'issue de la matinée d'information. Il y a plein d'éléments à prendre en compte : les coûts, directs et indirects, leur amortissement, l'adhésion ou non des administrés, la durée de vie et la maintenance à effectuer sur ce type d'équipements... » Le coût d'un mât solaire, autrement dit un lampadaire, est d'environ 3000 à 3500 € TTC, sachant qu'en général plusieurs sont nécessaires. L'amortissement se fait sur la durée grâce à l'économie réalisée sur la facture de consommation. Ceci dit, il a bien été précisé que chaque projet est unique, spécifique, et qu'une étude de faisabilité sur-mesure est incontournable. Ne serait-ce que parce que l'équipement et ses composants sont programmés en tenant compte des dix années les pires en termes d'ensoleillement de la zone à équiper.

... et des questions d'ordre très pratique

Dans la salle, les questions étaient aussi de l'ordre du pratico-pratique : quid de la résistance du panneau solaire, et de son éclairage, en cas de neige ? Aucun problème : l'inclinaison de 20° des panneaux solaires (portée à 45° au-dessus de 1000 mètres d'altitude) permet de la faire descendre au fur et à mesure. « Jusqu'à 10 cm de neige, les panneaux continuent de charger, mais moins », précise Laurent Lubrano. Les fientes des oiseaux ? Les panneaux sont autonettoyants et la pluie fait le reste. Les impacts de foudre ? Seuls deux cas auraient été répertoriés en deux ans, sur 15 000 mâts installés. L'autonomie d'éclairage ? Les réserves d'énergie constituées permettent un éclairage 365 nuits par an, même en cas de faibles périodes d'ensoleillement. La résistance au vent ? « Tant qu'il n'est pas question d'équiper un stade de foot, le vent ne pose pas de problème. Plus les mâts sont hauts, plus la prise au vent est élevée et plus la consommation augmente, ce qui est contraire à nos objectifs. Raison pour laquelle notre groupe ne réalise pas d'équipements pour les infrastructures sportives type terrain de tennis, stades de foot... En revanche, pour les city stades, oui », a répondu Laurent Poirée.

Catherine DUFRENE

Nouvelle Aquitaine - Les ressourceries corrèziennes à l'honneur

Le 22 septembre dernier, Maud Caruhel, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion et de l'économie circulaire effectué un déplacement en Corrèze. Lors de cette journée corrèzienne,

